



COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2025

Concernant la demande d'un financement complémentaire pour la construction sur la parcelle communale n° 349

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le Conseil général a accepté le 26 juin 2023, le préavis 3/2023 pour la construction d'une déchetterie et d'une voirie sur la parcelle n° 349 pour un montant de CHF 1'500'000. À ce jour, des imprévus et des choix d'amélioration pour la construction obligent la Municipalité à demander une augmentation du financement de ladite construction.

DESCRIPTION DU PROJET

En juin 2023, les coûts suivant ont été soumis au Conseil :

• Génie civile et béton armé	CHF	618'000.00
• Sanitaire :	CHF	48'000.00
• Électricité + panneaux solaires :	CHF	109'000.00
• Portes + fenêtres :	CHF	101'000.00
• Charpente / Ferblanterie :	CHF	429'000.00
• Installations métalliques :	CHF	54'000.00
• Marquage au sol :	CHF	5'000.00
• Aménagements extérieurs :	CHF	8'000.00
• Honoraires :	CHF	124'000.00

Total : CHF 1'496'000.00

Au cours des travaux nous avons dû faire les choix suivants :

Frais supplémentaires pour stabiliser le terrain : CHF 122'100.00. Des sondages avaient été effectués en amont par la société Impact Concept. Selon leur rapport, aucune stabilisation était nécessaire. Mais lors du terrassement, l'entreprise Camandona a constaté et fait remarquer qu'il était indispensable de stabiliser le terrain. Cette plus-value est constituée, par exemple, de fouilles et terrassement supplémentaires (+ CHF 25'000.00), de fourniture et mise en place de grave (+ CHF 25'000.00), de mise en place de liant C50 (+ 39'300.00), de fourniture et mise en place de l'enrobé ACF 22 B (+ 20'000).

- La Municipalité a fait le choix de couvrir entièrement les toitures de panneaux photovoltaïques : CHF 63'015.00 supplémentaires. Les subventions fédérales se montent à CHF 26'087.00, soit une augmentation nette de CHF 46'093.00 Si c'est un coût supplémentaire, nous pensons qu'au vu du rendement de la production de l'électricité, ce coût sera amorti dans les 10 prochaines années. Ce choix a été fait afin de répondre aux questions climatiques, mais aussi parce que, suite à l'approbation de la réforme de la loi sur l'électricité, la révision permet de revaloriser l'électricité qui n'est pas autoconsommée en Communautés

Électriques Locales. Cela permettrait d'alimenter (par exemple) tous les bâtiments communaux par ce moyen et apporterait alors une économie des charges d'exploitation.

- Portes automatiques pour entrer et sortir de la déchetterie : CHF 25'000.00 supplémentaires. La Municipalité n'avait pas choisi ces portes au départ du projet par souci d'économies. À ce jour, cette dernière pense que c'est une mauvaise économie et, que pour des questions pratiques, il est préférable que ces portes soient automatiques. En effet, étant donné que les employés communaux viendront régulièrement à la voirie et lorsque les camions viendront pour vider les bennes, le fait de pouvoir ouvrir directement depuis la route de manière automatique est une réelle amélioration pour le travail de chacun ainsi que pour la sécurité routière.
- Échafaudages : augmentation du prix entre l'offre et la soumission et une durée des travaux plus longue qu'initialement prévue.
- Et en ce qui concerne la construction même des bâtiments, plusieurs choix ont dû être faits. Par exemple :
 - modification de la charpente afin d'avoir un volume de rangement plus grand à l'étage - suppression des fermes (+ CHF 17'000.00),
 - utilisation du bois suisse au lieu du bois européen (+ CHF 10'000.00),
 - installation d'une paroi interne dans le local de rangement de la voirie (+ CHF 12'000.00),
 - modification du processus de fabrication du bâtiment pour une éventuelle isolation future du local voirie (+ CHF 5'000.00)
 - installation d'une paroi coupe-feu obligatoire au local déchet (+ CHF 10'000.00)
 - ajout d'une parois au nord pour le local déchets (+ 5'000.00)
 - Au final, une différence de CHF 10'000.00 de métrés a été constatée entre l'offre et la soumission finale.

Ce qui fait un total pour ce point de CHF 69'000.00

Tous ces changements amènent le coût suivant :

• Génie et béton armé	CHF	740'100.00
• Sanitaire :	CHF	48'000.00
• Électricité + panneau solaire :	CHF	154'600.00
• Portes, fenêtres :	CHF	126'000.00
• Charpente / Ferblanterie :	CHF	498'600.00
• Échafaudage :	CHF	20'000.00
• Métalliques :	CHF	0.00
• Marquage au sol :	CHF	5'000.00
• Aménagements extérieurs :	CHF	8'000.00
• Honoraires :	CHF	124'000.00

Total : CHF 1'724'300.00

Quelques remarques encore afin de démontrer que des efforts ont été consentis pour minimiser cette augmentation.

- Après plusieurs discussions avec l'entreprise Atelier Z, cette dernière a proposé le prix forfaitaire présenté dans le présent préavis. Sans cela, le coût aurait été plus élevé de CHF 70'000.00.

- La direction des travaux a accepté de garder le prix des honoraires de départ. Vu que ce sont des honoraires proportionnels aux coûts de construction, ces derniers devraient être plus élevés de plusieurs dizaines de milliers de francs.
- Et enfin, la Municipalité a décidé de ne pas installer les passerelles métalliques permettant un remplissage des bennes par le dessus. Le remplissage se fera par l'arrière, tel la benne à métal lorsqu'elle est entreposée sur la place du Battoir. Si nécessaire, et au vu de l'utilisation, cette installation pourra toutefois se faire dans l'avenir. Mais à ce jour, cela représente une économie de CHF 54'000.00.

Ce qui amène la demande supplémentaire à CHF 204'300.00. Cette requête est arrondie CHF 300'000.00 pour permettre des dépenses liées à l'aménagement de la déchetterie et la voirie (bennes, étagères, établis, etc.)

FINANCEMENT

Ce montant supplémentaire serait financé à CHF 100'000.00 par le ménage communal et par un emprunt de CHF 200'000.00 auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 1/2025
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- **D'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 200'000.00 aux meilleures conditions auprès d'un établissement bancaire et de financer le solde par le ménage communal.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Michel Siegrist



La Secrétaire
Mireille Hofer